**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 24 (1932)

Heft: 9

Artikel: À l'occasion du Congrès syndical extraordinaire

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-383868

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 24.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

24me année

Septembre 1932

Nº 9

### A l'occasion du Congrès syndical extraordinaire.

Il y a exactement 10 ans qu'a eu lieu le dernier congrès syndical extraordinaire. Ce congrès, qui eut lieu les 27 et 28 mai 1922, à Berne, eut à prendre position à l'égard de la grande crise économique d'après-guerre et à s'occuper des revendications de la classe ouvrière concernant la politique des salaires et de la durée du travail ainsi que des secours de chômage. A ce moment-là, il s'agissait avant tout de se mettre en garde contre l'assaut que les chefs d'entreprises allaient livrer contre la semaine de 48 heures, cette mise en garde remporta plein succès par la suite. Mais il fallut également lutter contre la baisse des salaires et pour obtenir des secours suffisants en faveur des victimes de la crise.

Quelques années auparavant, soit les 12 et 13 avril 1919, un congrès syndical extraordinaire avait été convoqué à Olten et avait eu à s'occuper des problèmes de l'après-guerre. Le congrès résuma les revendications de la classe ouvrière concernant le développement de la politique sociale; la principale de ces revendications était la mise en vigueur légale de la journée de 8 heures.

Le congrès syndical extraordinaire des 3 et 4 septembre 1932 est également nécessité par une crise d'une acuité peu ordinaire et par le refus des autorités de prendre des mesures pour lutter contre la crise et protéger les ouvriers des suites de la crise. Les tableaux comparatifs que nous donnons ci-dessous sur le nombre maximum et minimum des chômeurs durant les 12 dernières années, prouveront mieux que tout autre moyen la gravité de la situation:

Niveau maximum en hiver	Niveau minimum en été
43,282	52,255
99,541	48,218

Nombre des chômeurs complets

	en hiver	en été
1921	43,282	52,255
1922	99,541	48,218
1923	56,275	22,554
1924	28,480	8,235
1925	12,184	7,189
1926	20,525	10,272
1927	19,370	7,735
1928	14,212	5,378
1929	16,284	4,399
1930	14,846	8,791
1931	27,316	14,365
1932	63,708	41,441

Il est presque certain que le nombre des chômeurs de notre pays augmentera encore au cours de l'hiver prochain et que les chiffres de la dernière crise seront dépassés. Actuellement déjà, en comptant les chômeurs partiels qui sont plus de 60,000, l'armée des chômeurs est aussi importante qu'il y a 10 ans.

Qu'a-t-on fait depuis? En août 1930 déjà, l'Union syndicale suisse, dans une requête adressée au Conseil fédéral, le rendait attentif sur la crise qui était à ses débuts et avait proposé une action méthodique de tous les offices publics pour la création d'emplois. Le Conseil fédéral a, il est vrai, accepté la proposition et adressé un questionnaire aux gouvernements cantonaux. Mais ce qui a été fait pratiquement est minime.

Au cours de l'année 1931, alors que la crise exerça ses ravages dans l'industrie d'exportation, on procéda à une baisse des salaires sous prétexte de pouvoir soutenir la concurrence avec l'étranger et obtenir davantage de commandes. Le fait que durant l'été 1932 la somme d'exportation atteint à peine le tiers de celle de 1929, prouve suffisamment combien le moyen a été peu efficace. La quantité de marchandises exportées a également diminué de moitié.

Les autres étapes de la division qui s'est produite dans la politique de crise en Suisse sont marquées par les dates suivantes:

3 mars 1932. Le Conseil fédéral publie des « directives de politique économique » dans lesquelles il préconise une baisse des prix à laquelle on doit parvenir sans l'intervention de l'Etat, et laisse entrevoir une baisse des salaires des ouvriers, employés et fonctionnaires des entreprises publiques et privées. Le programme de crise du Conseil fédéral est résumé dans la dernière phrase ainsi concue:

« Il est fort probable que le peuple suisse ne pourra pas supporter à la longue le coût de la vie auquel il était habitué jusqu'à présent, et qu'il sera obligé de revenir à une plus grande simplicité. »

31 mars 1932. Les organisations centrales des salariés, notamment l'Union syndicale suisse, l'Union fédérative et la Fédération des sociétés suisses d'employés, opposent aux directives du Conseil fédéral le programme de crise de la classe ouvrière qui rejette la « politique d'inflation » inspirée par le conseiller fédéral Musy et demande les mesures suivantes pour lutter contre la crise: Refus absolu de toute baisse de salaires, création d'emplois sur une grande échelle et secours suffisants aux chômeurs, mesures qui toutes sont à même de maintenir la capacité d'achat de notre pays et qui tout au moins procurent de l'occupation aux industries qui travaillent pour le marché indigène. Pour faire face aux dépenses qu'occasionneraient ces mesures, le programme prévoit l'introduction d'un impôt fédéral de crise. Comme autre mesure pour atténuer le chômage, les organisations ouvrières demandent la réduction de la durée du travail.

30 mai. La Fédération centrale des organisations patronales suisses et la direction de l'Union suisse du commerce et de l'industrie publient à leur tour une contre-requête qui parle uniquement en faveur de l'industrie d'exportation et préconise une baisse générale des prix et des salaires dans l'industrie d'exportation sans tenir aucun compte des arguments des syndicats.

31 mai. Sur l'ordre du Conseil fédéral, une conférence du Département fédéral de l'économie publique avec les représentants des organisations ouvrières a lieu pour discuter des revendications de la classe ouvrière. Toutefois, cette conférence est préparée d'une manière tout à fait déplorable par le Conseil fédéral du fait que son représentant n'a en partie aucune compétence pour émettre l'avis du Conseil fédéral sur divers points du programme de crise des syndicats et qu'il se contente de prendre encore une fois connaissance des revendications des ouvriers.

\* \* \*

Entre-temps, trois mois se sont écoulés. La Confédération est venue en aide aux *Banques* en souscrivant à une garantie de 175 millions. Elle aide à l'agriculture, à l'hôtellerie, aux industries dans le besoin et cela par des secours qui atteignent plusieurs millions.

Mais rien n'a été fait pour réaliser une seule revendication des organisations ouvrières. Rien n'a été fait pour créer de l'occupation en ce qui concerne la Confédération, et les cantons et les communes attendent que la Confédération prévoie une subvention

pour mettre leurs projets à exécution. Rien n'a été entrepris pour se procurer les moyens nécessaires au financement des secours aux chômeurs et de la création d'emplois; au contraire, les politiciens bourgeois se cabrent à l'idée d'un impôt de crise, bien que les plus clairvoyants d'entr'eux savent pertinemment qu'on ne pourra y échapper.

Par contre, le programme de déflation de M. Musy est mis en rapide voie de réalisation par les soins du Conseil fédéral. La proposition d'une baisse de salaire du personnel des entre-prises publiques a déjà été faite. Le projet d'enterrer l'assurance-vieillesse et survivants est en préparation du fait qu'on en retire le financement malgré qu'il soit fixé par la Constitution. L'introduction de l'aide de crise avec ses misérables allocations est le début de la débâcle pour les chômeurs.

C'est ainsi que le Conseil fédéral et les milieux financiers de notre pays croient pouvoir se dépêtrer de la crise en accordant une aide insignifiante aux branches économiques dans le besoin et, d'autre part, en limitant les dépenses en faveur des buts sociaux et pour le personnel. C'est là une tactique qui a toujours été appliquée en temps de crise par le capitalisme: Il essaye de faire supporter les suites de la crise par la classe ouvrière.

Cette inactivité en ce qui concerne la prise de mesures efficaces semble s'intensifier encore ces derniers temps du fait des nombreux pronostics relatifs à un «tournant de la crise». Depuis quelques semaines, les marchés de matières premières les plus importants ainsi que les bourses sont en pleine hausse, et de naïfs politiciens économistes croient voir en cela la fin de la crise. Nous n'avons jamais considéré cette crise comme la dernière du capitalisme et nous avons escompté un arrêt dans la baisse des prix dans un avenir prochain. Dans un prochain numéro de la Revue syndicale, nous parlerons sur ce que nous pensons de cette flambée de hausse. Pour le moment nous évitons de fonder de trop grands espoirs sur les effets de ces spéculations. Nous nous sommes toujours opposés à un trop grand pessimisme. Peut-être est-il temps de combattre un optimisme qui n'est pas fondé; car même si réellement la crise devait prendre fin, les premiers effets ne se feraient sentir que l'année prochaine sur le marché du travail. Il n'est encore pas du tout question d'une évolution de l'économie. La Suisse en particulier doit s'attendre tout d'abord à une nouvelle augmentation du chômage massif.

Les bruits touchant un changement dans la situation, lors même qu'ils seraient fondés, ne sont pas une raison pour que rien ne soit fait. Au contraire, si l'on prévoit une amélioration au cours de l'année prochaine, c'est précisément à ce moment-là que tous les efforts doivent tendre à éviter que l'économie suisse et la classe ouvrière soient les victimes de la crise jusqu'au bout.

C'est à ce moment où en est la situation que le congrès syndical est convoqué. Il donnera à la classe ouvrière le signal d'une coalition et d'une lutte plus serrée en faveur de ses revendications. La lutte en faveur des salaires du personnel fédéral aussi bien que celles en faveur des revendications de politique sociale et de l'impôt de crise doivent se faire sur la base la plus large possible.

C'est pourquoi il faut l'unité et la solidarité la plus complète de la classe ouvrière. Les pays environnants, l'Italie, l'Allemagne, la France nous démontrent nettement ce que les scissions et les querelles peuvent faire au sein des organisations ouvrières. L'Autriche nous fournit la preuve que même dans les circonstances les plus défavorables une classe ouvrière bien unie est à même d'endiguer la réaction et de défendre les conquêtes dans

le domaine de la politique sociale.

Notre lutte aussi sera couronnée de succès si toute la classe ouvrière fait preuve de discipline et de solidarité. Le Congrès syndical aura à prendre des décisions qui dans les circonstances actuelles pourront être réalisées. Mais il n'en sera ainsi que s'il parvient à mobiliser toute l'énergie de la classe ouvrière pour lutter en faveur de ces revendications.

## Réduction des salaires chez le personnel de la Confédération?

Par Robert Bratschi.

I.

Immédiatement après les élections du Conseil national de l'automne 1931 et peu de jours avant la votation lourde de conséquences sur l'assurance-vieillesse, le conseiller fédéral Musy a alarmé le public et spécialement le personnel fédéral avec une menace de baisse générale des salaires. A ce moment, les autres membres du Conseil fédéral et la plus grande partie de la presse bourgeoise se sont encore séparés de M. Musy.

Depuis, dans certains milieux, l'opinion a changé. Avec son message sur la baisse des salaires, le Conseil fédéral adopte le plan, et les mêmes journaux qui, peu de mois auparavant, faisaient front contre M. Musy, se sont ouvertement mis du parti des baisseurs de salaires ou prennent une attitude équivoque.

Ainsi la mise en scène est au point.

Le message du Conseil fédéral contient peu ou point d'arguments transcendants en faveur de la baisse des salaires. La mesure projetée est motivée en partie par les circonstances économiques générales, mais surtout par la situation financière de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux. Les quelques